

PROTOCOLLE

de l'assemblée de paroisse du mercredi 28 novembre 2024, 20h00 à la salle de paroisse de Morat

Présent

Présidence Procès-verbal Personnes présentes Ayant droit au vote Non ayant droit Pierre-Yves Gross, président Zita Schroeter, administratrice 28 personnes (liste de présence¹) 26 personnes 2 personnes

I Introduction aux débats

A Salutations

Le président de la paroisse, Pierre-Yves Gross, salue chaleureusement toutes les personnes présentes à l'assemblée budgétaire.

Il annonce les paroissiens qui se sont excusés pour l'assemblée².

B Convocation

L'assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 du règlement sur les paroisses (RP) du 1er février 2003 :

- dans le INFO-PAROISE no 11, novembre 2024
- sur les panneaux publics d'affichage de la paroisse
- sur le site Internet de la paroisse: www.paroisse-morat.ch
- par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 45 du 8 novembre 2024

L'ordre du jour et le procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 25 avril 2024 ont été publiés sur le site web de la paroisse et pouvaient être obtenus auprès de l'administration paroissiale. Le budget 2025 a également pu être obtenu auprès de l'administration paroissiale.

Questions/remarques

Aucune.

C Ordre du jour

- 1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 25 avril 2024
- 2. Budget 2025
 - a. Budget du compte courant
 - b. Budget des investissements
- 3. Intérieur de l'église
- 4. Mot du curé modérateur
- 5. Divers

Questions/remarques

Aucune.

Demandes

Aucune

Le président ouvre l'assemblée.

D Scrutateurs

Pierre-Yves Gross propose Jacques Moser et Rita Pürro Spengler comme scrutateurs, ceux-ci acceptent cette charge et sont élues par l'assemblée.

¹ Annexe 1 : Liste de présence, partie intégrante du procès-verbal

² Annexe 2 : Liste des excusés, partie intégrante du procès-verbal

II Débats

1. Procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 25 avril 2024

Le procès-verbal de l'assemblée paroissiale du 25 avril 2024 a été publié à l'avance sur le site Internet de la paroisse ; il a été mis à disposition pour consultation conformément aux prescriptions et ne sera plus lu (art. 24 al. 2 let. a et c RP).

Questions/remarques

Aucune

Proposition

Pierre-Yves Gross propose à l'assemblée d'accepter le procès-verbal du 25 avril 2024 tel qu'il a été rédigé.

Décision

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par l'assemblée avec remerciements à sa rédactrice, Zita Schroeter.

3. Budget 2025

Pierre-Yves Gross passe le relais à Hermine Mottini, conseillère paroissiale, pour les explications relatives au budget 2025. Le budget 2025³ est disponible sur les tables. Hermine Mottini remercie l'équipe pastorale, le conseil de paroisse et l'administratrice Zita Schroeter pour les travaux effectués dans le cadre du processus budgétaire.

a) Budget compte courant

Hermine Mottini constate en introduction que le conseil de paroisse a élaboré un budget équilibré qui prévoit un excédent de recettes de CHF 1'260.

Elle aborde en particulier les changements concernant les salaires des aumôniers (groupe de comptes 391.301) et les contributions à la CEC (groupe de comptes 391.352) (cf. présentation⁴).

Ces changements s'expliquent par deux raisons :

- 1. les pourcentages de postes de la pastorale sont réduits de 50 pourcentages de postes, ce qui entraîne une diminution dans le compte des salaires des aumôniers.
- 2. un changement au sein de la corporation ecclésiastique cantonale (CEC) est plus important : alors que la CEC et la caisse de rémunération des aumôniers avaient jusqu'à présent deux caisses séparées, ces deux caisses ont été fusionnées au 01.01.2024. Depuis la fusion des deux caisses, les frais non spécifiques de la CEC, qui étaient jusqu'alors financés par un supplément sur les salaires des aumôniers, sont désormais intégrés dans la contribution annuelle des paroisses à la CEC. Ainsi, le montant du budget pour les salaires des aumôniers diminue, mais en contrepartie, la contribution annuelle de la paroisse à la CEC augmente. Une deuxième nouveauté réside dans le fait que la CEC ne facture plus à la paroisse les salaires effectifs des aumôniers, bien que ceux-ci continuent à recevoir leurs salaires sans changement, mais des salaires moyens. Ce changement a pour but que toutes les paroisses paient le même montant pour un aumônier, même si les salaires de ces derniers sont individuellement élevés. Les paroisses qui ont des aumôniers avec des salaires élevés ont désormais des coûts plus bas grâce à la prise en compte des salaires moyens, les paroisses qui ont des aumôniers avec petits salaires paient désormais plus avec les coûts moyens. Cela ne concerne que les aumôniers non sacerdotaux, car les prêtres n'ont pas de salaires individuels, mais sont tous payés de la même manière.

Pour la paroisse de Morat, les économies réalisées sur les coûts salariaux sont plus importantes que l'augmentation des coûts de la contribution à la CEC, de sorte que les coûts de la paroisse baissent en fin de compte.

En ce qui concerne les recettes fiscales budgétisées, Hermine Mottini explique que le conseil paroissial a, comme par le passé, budgétisé les impôts avec prudence. L'année dernière, il est malgré tout arrivé que les recettes fiscales soient inférieures au budget. La baisse des recettes fiscales de l'année dernière n'est pas uniquement due à un recul des impôts, mais aussi au fait que le service cantonal des impôts était en retard dans la taxation des impôts, ce qui explique que les recettes fiscales n'arrivent parfois qu'avec du retard. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles les recettes fiscales de l'année en cours sont à nouveau légèrement supérieures à celles de la même période de l'année précédente.

Questions/remarques

Aucune.

³ Annexe 3 : Budget de fonctionnement 2025 et budget d'investissement 2025, partie intégrante du procès-verbal

⁴ Annexe 4 : Présentation PowerPoint, partie intégrante du procès-verbal

b) Estimation des investissements

Le montant total de l'investissement s'élève à 225'330 CHF.

L'investissement le plus important concerne le raccordement des immeubles de la paroisse au chauffage à distance, qui a déjà été approuvé par les paroissiens en 2022 (CHF 185'886.85, répartis sur les comptes séparés des trois immeubles). En 2023, un acompte était déjà dû, en 2025, le reste des coûts est maintenant dû, car selon la planification les immeubles seront raccordés au printemps/été 2025.

Le remplacement d'un des deux grands parasols sur la place de rencontre (CHF 4'500) et une nouvelle possibilité de projection dans l'église (CHF 8'000) sont également prévus, l'écran utilisé jusqu'à présent ne devant plus être utilisé pour des raisons de sécurité.

En outre, la peinture des volets de la maison des sœurs est à nouveau inscrite au budget (10'430), car elle n'a pas été réalisée cette année, et enfin, la pièce principale du local de la maternelle Rondin Picotin doit être rénovée (CHF 16'400).

Les fonds nécessaires aux investissements sont prélevés sur le fonds Églises et biens immobiliers, qui contient actuellement environ 752 000 CHF.

Questions/remarques

Aucune.

Hermine Mottini donne la parole à la commission des finances.

Nik Bürge lit la prise de position de la commission des finances⁵ en allemand (comme aucun membre francophone de la paroisse n'est présent, la lecture en français n'est pas nécessaire). Les réviseurs proposent à l'assemblée d'accepter le budget du compte courant et le budget des investissements 2025.

Proposition

Hermine Mottini propose à l'assemblée d'accepter le budget 2025 du compte courant tel que présenté.

Décision

Les personnes présentes acceptent à l'unanimité le budget du compte courant 2025. Les conseillers présents ont également le droit de vote (art. 19 al. 3 RP).

Proposition

Hermine Mottini propose à l'assemblée d'accepter le **budget 2025 des investissements** tel que présenté par le conseil de paroisse.

Décision

Les personnes présentes acceptent le budget des investissements 2025 par 25 voix pour et une abstention. Les conseillers présents ont également le droit de vote (art. 19, al. 3 RP).

3. Intérieur de l'église

Alexa Dürig fait une rétrospective du projet « Nettoyage de l'église et disposition des bancs » avec une présentation de photos⁶. Les photos avant et après montrent le changement de manière impressionnante.

Questions/remarques

Dominik Koch demande si la disposition des bancs est définitive ou si l'on peut encore faire des souhaits. Il trouve que les longs bancs disposés en longueur sur le côté ne sont ni pratiques ni beaux. Il propose de les séparer et de les placer comme des bancs courts.

Alexa Dürig répond que cette disposition restera telle quelle pendant un an. Le but était de faire le moins d'interventions possible, de sorte que le changement puisse être annulé. Elle ajoute que dans de nombreuses grandes églises, il y a des bancs latéraux qui sont disposés dans le sens de la longueur, mais elle est d'accord pour dire que ce n'est pas idéal.

⁵ Annexe 5 : Rapport de la commission des finances du 28.11.2024 à l'att. de l'assemblée budgétaire, partie intégrante du procès-verbal

⁶ v. annexe 4, Présentation PowerPoint

Pierre-Yves Gross laisse entrevoir que d'autres modifications pourront être réalisées lors d'une prochaine étape et exprime avec un clin d'œil son espoir que les gens s'assoient tous dans la nef centrale en raison de la disposition non optimale des bancs latéraux.

Tiziana Volken demande si le coin des enfants sera réinstallé.

Alexa Dürig répond qu'il y a déjà un nouveau coin pour les enfants. Celui-ci se trouve dans la partie gauche du confessionnal (niche accessible de l'extérieur qui forme une sorte de petite maison). Pour l'instant, il manque encore l'éclairage.

Helen Huber trouve que ce n'est pas idéal de devoir passer par ces longs bancs lors de la communion.

Alexa Dürig répond qu'auparavant, ces longs bancs se trouvaient dans la nef centrale et que la situation était la même lors de la communion. En outre, le nombre de places assises dans l'église est pratiquement le même qu'avant. Il y a 96 places dans la nef centrale. Seul un banc, qui a été divisé en deux, se trouve maintenant dans le chœur. Les places dans la nef centrale sont donc maintenant réduites de ces deux bancs par rapport à avant

Petra Koch demande à quoi servent les chaises dans le chœur.

Alexa Dürig répond que l'idée était de célébrer les messes avec peu de participants de telle sorte que les participants soient assis dans le chœur (comme dans une chapelle) et que le prêtre célèbre la messe de l'autre côté de l'autel que d'habitude.

L'abbé André dit qu'il ne sait pas si cela correspondait à un souhait et qu'il a essayé une fois, mais que personne n'était satisfait de cette solution et que lui-même ne la trouve pas pratique. Les chaises du chœur peuvent toutefois être utilisées par les participants à la messe ou, lors des confirmations, les confirmands s'assoient dans le chœur.

4. Mot du curé modérateur

L'abbé André ouvre son intervention par les mots "Notre monde est bouleversé" et fait référence à l'Année Sainte 2025 qui débutera le 24 décembre 2024 avec l'ouverture de la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre. Le pape invite chacun à vivre l'Année sainte en tant que « pèlerins d'espérance » (devise de l'Année sainte) de manière à contribuer à changer le monde. Notre monde a besoin de nous tous et nous sommes appelés à devenir un signe d'espérance pour de nombreuses sœurs et de nombreux frères.

L'abbé André évoque ensuite le jubilé des 50 ans de l'église de Chiètres et invite tout le monde à participer à la messe de fête. Un apéritif sera ensuite offert à tous.

5. Varia

Pierre-Yves Gross a le plaisir d'annoncer que Thomas Perler a soutenu le nettoyage intérieur de l'église par un don généreux. Il remercie chaleureusement Thomas Perler et souligne que Thomas est un membre important de la communauté de foi de Morat, qui continue à investir pour le bien de la paroisse. Pierre-Yves Gross considère que c'est une grande chance d'avoir Thomas Perler dans la paroisse.

Pierre-Yves Gross informe ensuite que le conseil paroissial et le curé rencontrent chaque année la direction des Etablissements de Bellechasse. Actuellement, il se trouve que la convention signée en 2003 entre la paroisse et la direction des Etablissements est arrivée à échéance et doit être renouvelée. L'accord n'est pas très clair en ce qui concerne les options de renouvellement. Il faut donc une discussion sur ce que doit être l'avenir de cette église. Cela dépend aussi de l'évolution de Bellechasse. Avec les changements prévus dans le fonctionnement de la prison, il ne sera pas plus facile de célébrer des cultes à Bellechasse. Le conseil paroissial prévoit donc de prolonger la convention d'un an à l'avenir, mais rien n'est encore décidé.

Clemens Locher souhaite se renseigner sur deux personnes qui ne sont plus au service de la paroisse. D'une part, cela concerne l'abbé Anicet Nyandwi. Dans le bulletin paroissial, il est écrit qu'un successeur à l'abbé Anicet doit venir.

Pierre-Yves Gross dit que qu'il y aura effectivement un successeur pour l'abbé Anicet. Il semble que quelqu'un ait été trouvé. Malheureusement, les démarches administratives ont pris un peu de temps, car l'Office des migrations avait demandé encore plus de documents. Mais ces problèmes ont pu être résolus. Il reste maintenant à résoudre la question du lieu de résidence de ce nouveau prêtre.

Clemens Locher aimerait savoir en second lieu si le conseil de paroisse peut dire quelque chose sur la raison pour laquelle Dominik Hasler a dû quitter la paroisse.

Pierre-Yves Gross répond que l'engagement des aumôniers est l'affaire du diocèse et qu'il ne peut donc pas en dire plus.

Thomas Perler informe que Bernard Schubiger organise un voyage à Rome. Thomas Perler a reçu une feuille d'information et part du principe qu'on en saura bientôt plus sur ce pèlerinage. Il suggère que la paroisse puisse soutenir ce voyage. [Le pèlerinage est organisé par ad-gentes, 21 au 26.04.2025 : voir ici].

L'abbé André demande à Elisabeth Peham si elle a quelque chose à dire sur le voyage à Rome pour les familles.

Elisabeth Peham n'est pas sûre qu'il s'agisse de la même chose que le voyage de Bernard Schubiger. Elle fait remarquer que les frais de participation sont moins élevés si l'on s'inscrit avant Noël. [Pèlerinage pour les familles et les servants de messe organisé par l'Eglise catholique Fribourg, 12 au 18.10.2025: voir <u>ici.</u>]

Pierre-Yves Gross clôt l'assemblée à 21h20 et invite tout le monde à l'apéritif qui suit.

Morat, le 10 décembre 2024

Le président

La secrétaire de séance

Pierre-Yves Gross, président du conseil paroissial

Zita Schroeter, administratrice

lucele

Remarque : Pour consulter les annexes mentionnées dans le procès-verbal et la présentation PowerPoint présentée lors de l'assemblée, veuillez les demander par courriel à <u>administration@paroisse-morat.ch</u>. Pour les recevoir par courrier, veuillez indiquer votre adresse postale, sinon elles seront envoyées sous forme numérique par e-mail.